



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Aide à
l'investissement de
l'immobilier
d'entreprise :
attribution de
subventions

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Cédric LEMOINE, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-200035855-20221207-2022_162-DE



2022-162

Monsieur le Président rappelle les principes du règlement d'aide à l'investissement de l'immobilier d'entreprise approuvé par le conseil communautaire le 26 septembre 2018.

Monsieur le Président informe que l'entreprise SCI DESACHRE, a déposé un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise. Cette SCI porterait le projet immobilier de la EURL SDH conseil appartenant à la même propriétaire.

Monsieur le Président présente l'entreprise et son projet.

L'entreprise EURL SDH conseil est une société spécialisée dans l'aide aux entreprises en matière de Ressources Humaines.

L'entreprise espère embaucher 4 personnes en 5 ans.

La faisabilité du projet d'après le prévisionnel remis par la SCI DESACHRE / EURL SDH conseil qui a réalisé les travaux après avoir déposé la demande d'aide et assure ainsi la faisabilité de son projet.

Suite à la proposition de la Commission Economie du 23 novembre 2022 de retenir ce projet à hauteur de 2,5% des dépenses éligibles :

- attribuer à la SCI DESACHRE, dans la mesure où elle porteuse immobilière de l'EURL SDH conseil pour le projet d'immobilier de l'entreprise décrit ci-dessus une aide sous la forme d'une subvention à l'investissement d'un montant de 2.106€ au maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE à la SCI DESACHRE, pour le projet d'immobilier de l'entreprise décrit ci-dessus une aide sous la forme d'une subvention à l'investissement d'un montant de 2.106€ au maximum.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER